

Lausanne, le 20 DEC. 2023

## EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

### ATTESTATION

délivrée à l'Association Seven, avec siège à Nyon, dont le but est le suivant :

« Valoriser et intégrer les personnes en situation de handicap mental par le sport, ainsi que soutenir et promouvoir les actions de la Fondation Special Olympics Switzerland ».

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

**Administration cantonale des impôts**

Division de la taxation

Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean  
Juriste-fiscaliste



Maximilien Gilly  
Juriste-fiscaliste